

Observation n°63 (Email)

Par Samantha Lejeune

Déposée le 1 juillet 2019 à 12h51

01/07/2019

Aux commissaires enquêteurs,

Je demande le classement de la totalité du parc Alsace-gare en espace boisé à créer ou à conserver (EBCC) de sorte qu'aucune construction, aucun aménagement ne supprime les arbres et les plantes ou n'autorise le passage de bus ou de voitures sur l'allée centrale bordée d'arbres, dont certains sont centenaires.

J'insiste car je suis opposée à tous projets de construction sur l'avenue Joffre et la 123ème avenue RI en limite du Parc Alsace-gare entraînant l'effondrement du talus et donc la chute des noyers et d'autres arbres tels que les magnolias.

Ce parc est le poumon vert de notre quartier abritant des arbres dont certains sont centenaires et des plantes parfois uniques , Il doit être sanctuarisé.

Il est un lieu de promenade et de repos que je connais depuis mon enfance, pour des personnes au profil très différent ; résidents âgés des immeubles Alsace, enfants des écoles, agents travaillant à la SNCF, touristes, amoureux, professeur de TAI CHI.

De plus ce quartier est situé en zone submersible, et que l'excès de bétonisation est préjudiciable à la régulation thermique en période de chaleur, qu'il majore les risques d'inondation en empêchant l'absorption des eaux par le sol, et augmente la charge d'évacuation des personnes en cas d'inondation.

Cordialement

Madame Lejeune Samantha

Résidente quartier de la gare.